REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-615 du 20 Septembre 2011 Chargeant **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 12 au 20 Septembre 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement.

VU le Décret 2011-598 du 11 septembre 2011 Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Chef de l'Etat.

DECRETE

Article 1er : Pour compter du **lundi 12 au mardi 20 septembre 2011, Monsieur Martial SOUNTON,** Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE,** Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Septembre 2011

Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent et P.O.

Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO,
Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Chef de l'Etat,

Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations : PR : 10 – AN 6 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDN 2 - PM/CCAGEPPPDDS 4 – SGG 4- AUTRES MINISTRES 26